

DICRIM 2009

Document Communal sur les risques majeurs

Commune de REAUMUR

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) décrit les actions de préventions mises en place par la commune de REAUMUR pour réduire l'impact d'un risque majeur sur les personnes, les biens et l'environnement.

Il a également pour but d'informer chacune et chacun d'entre nous sur les consignes de sécurité à respecter pour se protéger.

Ce document est évolutif, il sera enrichi au fur et à mesure des connaissances, enseignements et expériences acquis (chaque crise donne lieu à un retour d'expérience critique, en liaison avec tous les organismes concernés en vue d'améliorer le dispositif).

Il s'appuie sur le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) ainsi que le PPRI* Rivières « Le Lay » établis par le Préfet (document consultable en Mairie) et recensent les risques auxquels la commune de REAUMUR peut être exposée. Il s'agit des risques naturels (inondation et mouvement de terrain).

Un risque majeur, plus souvent « catastrophe » est la confrontation d'un évènement potentiellement dangereux, l'aléa, avec les enjeux humains, économiques et environnementaux.

Plusieurs villages de la commune sont situés aux abords du Lay, cours d'eau recensé dans le PPRI et concernés par le risque inondation. Cependant l'aléa est sans enjeu ni pour l'homme ni pour les habitations.

L'organisation des secours municipaux

En cas de crise, un poste de commandement (PC) est ouvert en mairie pour coordonner les actions des services techniques sur le terrain et pour répondre aux attentes des citoyens. Le standard de la mairie répond aux demandes de la population, tél 02.51.57.90.99.

En cas de nécessité, les demandes d'aide ou d'intervention, seront acheminées vers les services municipaux (voirie pour le débâlement des voies, centre Communal d'Action Sociale pour l'accueil de la population...) ou vers les partenaires extérieurs (sapeurs pompiers, gendarmerie...).

Présentation du risque inondation

Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation peut se présenter sous différents aspects :

- L'inondation de plaine : la montée des eaux est en général assez lente,
- L'inondation torrentielle : suite à des précipitations violentes, la montée des eaux est très rapide et la vitesse d'écoulement très importante.
- L'inondation par ruissellement urbain : correspond à l'écoulement sur la voirie de volumes d'eau ruisselés lors d'orages violents.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations
- La surface et la pente du bassin versant,
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol, elle-même liée à l'état de saturation par les pluies antérieures.
- La présence d'obstacle à la circulation des eaux.

* PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

Les actions de prévention

Afin d'éviter ce risque,

- Le Plan Local d'Urbanisme interdit les constructions neuves dans les zones à risque,
- La possibilité de construction ou d'aménager est assortie de prescriptions techniques selon le risque estimé.

Les consignes de sécurité

Information préventive du citoyen.

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur)
- Disposer d'un poste de radio à piles
- Prévoir les gestes essentiels (faire une réserve d'eau potable, rassembler papiers, argent, médicaments...)

PENDANT

- Fermer les portes, fenêtres, aérations
- Couper les alimentations en gaz et en électricité
- Se réfugier dans les étages
- Ecouter la radio locale et attendre les consignes des autorités

APRES

- Ventiler les pièces (solution préférable au chauffage)
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques
- Chauffer dès que possible

Dans tous les cas, respecter les consignes des autorités.

Si vous êtes témoins d'une situation de détresse, alertez les Sapeurs Pompiers en composant le 18 (depuis une poste fixe) ou le 112 (depuis un téléphone portable).

LES BONS REFLEXES EN CAS D'INONDATION



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Fermez le gaz et l'électricité.



Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

Météo France indique sur son site Internet ou via les médias différents niveaux selon l'importance des précipitations (niveau d'alerte de jaune à rouge) et rappelle quelques conseils de comportement.